

L'ATLANTISME CONTRE L'EUROPE

La préparation de la prochaine loi de programmation militaire a donné lieu à plusieurs articles¹ dans la presse quotidienne, qui s'interrogent sur la cohérence de la doctrine française. Nicolas Baverez estime que cette doctrine se caractérise aujourd'hui par un "vide conceptuel qui naît de la juxtaposition de fragments théoriques contradictoires". Et il conclut sur le "dépérissement de la politique française de défense", traduction selon lui de la "détresse morale de la Nation". Cette analyse, particulièrement pessimiste s'appuie sur un certain nombre de données chiffrées, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne sont pas incontestables :

ainsi Nicolas Baverez compare-t-il l'effort de défense de la France (1.96% du PIB) à celui de la Grande-Bretagne (2.4%), d'où apparaît une moindre dépense française. La réalité est un peu différente car il compare ainsi deux chiffres dont les définitions ne sont pas les mêmes, le pourcentage cité pour la France n'incluant pas les pensions. Si on prend des chiffres homogènes en définition, tels que les publie l'OTAN, on a pour l'année 2000, 2.7% du PIB pour la France et 2.4 pour le Royaume-Uni². De même, Nicolas Baverez croit déceler une "croissance significative" aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Si les données 2001-2002 paraissent bien montrer le début d'un nouveau cycle de croissance des dépenses militaires aux Etats-Unis; il est cependant exagéré de parler, en l'état d'une croissance significative : l'effort américain en 2000 (3% du PIB) se situe au plus bas des cinq dernières années et sensiblement au dessous de la moyenne 1990-1994 (4.4%) et encore plus loin de la moyenne 1985-1989 (5.6%).³

De même les données avancées quant aux firmes françaises manquent-elles de précision : à en croire l'auteur, la part d'EADS dans le nouveau missilier européen MBDA ne serait que de 18.5%. En fait, en l'état actuel du montage, cette part est de

¹ Notamment Nicolas Baverez "La stratégie du zéro concept", *Le Monde*, 22 juin 2001 et Bruno Racine, "Défense: le zéro et l'infini", *Le Monde*, 3 juillet 2001.

² *Revue de l'OTAN*, printemps 2001, page 34

³ source : *Revue de l'OTAN*, ibidem.

37.5%, à égalité avec celle de BAe Systems.⁴ De même, Nicolas baverez écrit que EADS détient 31.2% de Eurofighter : c'est une présentation comptable qui ne reflète pas la réalité : EADS avec les apports de Dasa et Casa possédait 43% du consortium. Après l'apport de Alenia (19.5% d'Eurofighter) dans la société commune EMAC⁵, il ne reste que 37.5% d'Eurofighter qui soit tenu par BAe Systems. On peut souligner encore que attribuer les 22 milliards de francs de pertes cumulées de GIAT Industries au seul programme Leclerc est exagéré, qu'écrire que Dassault ne dispose pas d'un actionnariat stabilisé est un peu surprenant, que citer les "arsenaux d'Etat : DCN et GIAT" est une formulation évocatrice mais un tantinet vieillie puisque depuis 1990 les arsenaux terrestres ont été transformés en société (GIAT Industries) et que en 2000 la direction des constructions navale est devenue un service à compétence nationale, sortie de l'orbite de la DGA et renommée DCN (tout court).

Bref, les données invoquées vont toutes dans le sens d'une "insuffisance" de la défense française. même si la conclusion de l'article tente de dégager des principes au niveau européen, "pour reconstruire le système de défense français", la ligne principale reste bien celle d'une revendication d'augmentation des crédits, contre le "tarissement des moyens budgétaires" qui frapperait la France.

Pour sa part, Bruno Racine estime que , faute d'avoir "jugé équitablement l'effort de renouvellement entrepris depuis 1995", les propositions de Nicolas Baverez ne sont pas convaincantes et il y voit une "idéalisation du passé". Cela l'amène à critiquer le livre blanc de 1972-73, accusé "d'oublier que notre défense était assurée en première ligne par l'OTAN et la dissuasion américaine". Ce faisant, on fait passer au second plan, les principes essentiels de la politique étrangère de la France énoncés par le livre blanc : "le refus des blocs, c'est-à-dire le non-alignement sur les grandes puissances; la définition précise et donc limitée de nos engagements; un effort diversifié de coopération internationale en vue de favoriser la détente et les bons rapports entre les peuples".⁶ Cette critique n'est finalement pas incidente, à la lecture

⁴ TTU, supplément au N°368, 14 juin 2001.

⁵ Voir Jean-Paul Hébert, *La consolidation de l'Europe de l'armement face au défi transatlantique*, Cahier d'étude stratégique N°30, mai 2001, 152 pages (page 15)

⁶ *Livre blanc sur la défense nationale*, 1972, Tome I, (page 4)

de l'ensemble de l'article puisque l'auteur amorce sa conclusion sur l'énoncé suivant : "cette vision d'une Europe maîtresse de son destin et affranchie de la garantie américaine, sorte de projection à l'échelle du continent du rêve gaulliste, n'est pourtant à ce stade qu'une chimère inutile et même contre-productive". Cette argumentation pourrait être acceptable comme une définition tactique, comme la précaution qui consiste à ne pas "heurter de front l'ensemble de nos partenaires qui voient dans l'alliance avec les Etats-Unis le pilier de leur sécurité", comme le précise Bruno Racine. Mais, la suite du texte montre qu'il ne s'agit pas d'une simple manière de faire, cherchant à être efficace, mais bien d'un choix stratégique fondamental puisque, nous dit-on, "la lucidité nous invite à considérer non comme une réalité honteuse, mais comme un atout à préserver face aux incertitudes du monde multipolaire, le fait que l'OTAN demeure le fondement de la sécurité collective des alliés, France comprise".

Cette pétition de principe, considérée comme une prémisse dirimante pour "tout projet européen digne de ce nom", conduit évidemment à une construction qui n'a plus grand-chose à voir avec un dessein de libre-arbitre politique pour l'Europe, avec une autonomie stratégique. Dans une forme qui se veut moins misérabiliste que l'éternel lamento sur "l'insuffisance des moyens", c'est un refus d'oser lutter qui condamnerait l'Europe à être qu'une filiale d'une superpuissance solitaire. Si la France doit s'engager dans l'Europe comme elle est en train de le faire, ce peut pas être pour une construction vassale.

Jean-Paul Hébert